



Grève et manifestation le 24 janvier 2008

EDITO

Ce bulletin est tout d'abord l'occasion de vous souhaiter, à tous et à toutes, une bonne et heureuse année ! C'est aussi le temps des rétrospectives, des perspectives et le temps de l'action.

L'année 2007 a été marquée par les premiers mois du gouvernement François Fillon et de l'hyper présidence de Nicolas Sarkozy. Si l'annonce en juin du maintien des décharges statutaires liées au décret de 1950 que De Robien avait voulu remettre en cause est le signe que les combats des syndicats nationaux de la FSU et de la FSU peuvent grâce à des actions importantes et répétées porter en partie leur fruit, la poursuite d'une politique de dénigrement des personnels de l'Education nationale avec la publication opportune de rapports comme celui sur l'école maternelle par exemple ou l'instauration à la hussarde de la Loi Relative à l'autonomie des Universités, par la poursuite du transfert des personnels agents des collèges et lycées vers les collectivités territoriales sont autant de sujets d'inquiétudes et de contestation. Sur chacun de ces dossiers avec les personnels, la FSU a agi et réagi dans les instances paritaires et dans la rue pour porter les revendications légitimes des personnels. Le succès de l'action du 20 novembre est la confirmation que les collègues adhèrent aux orientations de la FSU. Les résultats aux élections professionnelles de certains syndicats nationaux de la FSU sont également des signes encourageants.

Le thème du pouvoir d'achat est l'objet des préoccupations majeures des salariés et l'un des dossiers qui est pour le moment l'échec le plus sérieux de l'actuel gouvernement. La FSU entend poursuivre l'action engagée le 20 novembre par l'appel à la grève du 24 janvier.

L'année 2008 sera enfin une année de combats portant sur la carte scolaire, la publication des Livre Vert et Livre Blanc, portant les volontés ministérielles de l'évolution du statut et des missions des personnels, sur les salaires et les retraites de la Fonction Publique, A chaque fois avec vous la FSU se fera entendre.

Philippe NOLLER
Laurent SCHMITT

FSU Moselle - Trimestriel - n°35 - Janvier 2008 - Prix : 1 euro
Imprimé par nos soins - Directeur de la publication : Philippe NOLLER
ISSN 1291-2891 - AIP n° 0001 179 - Dépôt légal : janvier 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Moselle.
Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant à la FSU Moselle, 3 rue Gambetta 57000 METZ 03 87 55 15 40.

Dispensé de timbrage

METZ CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DEPOSE LE 18 JANVIER 2008

ETIQUETTE

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2 : SFR, CDEN, Site internet FSU Moselle

Pages 2 et 3 : Carte scolaire 2008,
CDEN du 15/11/07

Pages 4 et 5 : Les chantiers éducatifs 2008

GREVE DU 24 JANVIER

Page 6 : Elections IUFM et élections C.G. 57

Page 7 : Laïcité et bilan stage RAR

Page 8 : Salaires, stage retraite FSU Moselle

La Section Fédérale des Retraités de Moselle est créée.

Réunis le 27 novembre dernier, les retraités FSU de Moselle, pour mieux prendre en compte les questions spécifiques des retraités et resserrer leurs liens avec les actifs, se sont constitués en section fédérale des retraités de Moselle.

Nous avons élu un bureau - que nous souhaitons d'ailleurs élargir à des retraités d'autres syndicats de la FSU - chargé de la continuité de nos actions dans des secteurs assez divers ; le lien avec la section départementale FSU se faisant par les deux retraités de ce bureau membres du C.D.F.D. (organisme délibératif de la FSU Moselle).

Nous nous donnons ainsi les moyens d'améliorer le travail fourni par le collectif mis en place précédemment :

Lors d'actions plus spécifiquement retraités, en particulier le rassemblement unitaire des retraités de Moselle du 17 octobre où nous avons manifesté notre colère devant la préfecture pour la ponction de 0,5 point de la revalorisation des pensions en 2008, mais aussi notre volonté de contribuer au travail du CODERPA (COMité DEpartemental Retraités Personnes Agées) de Moselle.

Lors des journées de lutte avec les actifs, le 20 novembre, par exemple.

La revalorisation de 1,1% de nos pensions au 1er janvier marque en fait une amputation de 0,5 point sur la hausse des prix initialement prévue. Elle a été votée par le Parlement il y a plusieurs semaines. Le gouvernement refuse de tenir compte de la hausse mesurée par l'INSEE, en attendant toute mesure de réajustement. Les débats sont reportés à la conférence globale sur la réforme des retraites. Il espère sans doute trouver dans cette disposition un moyen d'opposer les générations et de ne répondre aux revendications ni des uns ni des autres.

L'année 2008 sera-t-elle une année riche en luttes syndicales ?

Les autres motifs ne manquent pas : emploi public, précarité, école, université, statuts, retraites, assurance maladie, élèves et familles sans papiers, droits du travail, libertés publiques... Il nous faut réussir à enrayer la machine infernale qui a commencé à détruire nos systèmes de solidarité.

**Ceci est une motivation supplémentaire
pour manifester le 24 janvier avec la FGR et aux côtés des actifs.**

Bonne Année 2008. Claudine POIRSON

**Le site de la FSU MOSELLE
est à nouveau opérationnel !**

Pour y trouver des informations
complémentaires et actualisées
de la FSU et de ses syndicats nationaux.
Ajouter cette adresse à vos favoris

<http://sd57.fsu.fr>



CDEN

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale) devait être renouvelé en novembre 2007.

La FSU a désormais 6 élus sur 10 au CDEN de Moselle, soit un de plus que dans la composition précédente.

La délégation complète de la FSU est consultable sur le site de la FSU MOSELLE.

Carte scolaire : la facture 2008

Personnels administratifs : - 41

Infirmières : + 13

MI - SE : - 22

La répartition des 6000 assistants pédagogiques n'est pas encore finalisée au niveau national.

Personnels enseignants.

Dans les écoles, la reconduction des moyens au niveau académique se traduit par la répartition suivante :

Département	Variation du nombre d'emplois rentrée 2007 / rentrée 2008
54	0
55	-15
57	+11
88	+4
Académie de Nancy - Metz	0

La règle à calcul habituelle du Ministère fonctionne à nouveau parfaitement pour les collèges et les lycées :

Baisse démographique = baisse de postes. Soit - 235 Equivalent Temps Plein

«Travailler plus» : les Heures Poste contre des Heures Supplémentaires. Soit -142 Equivalent Temps Plein

Au total : - 377 ETP (voir tableau répartition dans l'académie page 3)

	A cause de la baisse démographique (A)	A cause de la "transformation de postes" en heures supp (B)	TOTAL (A) + (B)
Collèges			
54	- 9	- 15	-24
55	+ 16	- 5	+ 11
57	- 59	- 39	- 98
88	+ 5	- 11	- 6
de l'académie (1)	- 47	- 70	- 117
Lycées de l'académie (2)	- 111,5	- 48	- 159,5
LP de l'académie (3)	- 76,5	- 24	- 100,5
TOTAL ACADEMIE (1) + (2) + (3)	- 235	- 142	- 377

Les documents complets du CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) du 21 décembre 2007 et du CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) du 9 janvier 2008 ainsi que la déclaration FSU Lorraine au CTPA du 9 janvier sont consultables en ligne sur le site de la FSU MOSELLE.

Extraits de la déclaration FSU au CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale) du 15 novembre 2007.

La FSU Moselle ne fait pas le même bilan «globalement positif» de la rentrée présenté dans les documents de synthèse de monsieur l'Inspecteur d'Académie.

La baisse démographique annoncée de 300 élèves dans le premier degré s'est transformée en une baisse réelle de seulement 89 élèves. La Moselle a largement contribué à la solidarité nationale à la hauteur d'un poste perdu pour 3 élèves de moins comme en 2006. Un effort vain puisque près de 1800 ETP sont restés inutilisés au niveau ministériel ! Dans le second degré, les mêmes causes produisent les mêmes conséquences. La rentrée 2007 s'est effectuée en effet après les coupes sombres des rentrées précédentes. D'une part, on constate donc que la baisse globale des effectifs en collège ne se concrétise pas par une nécessaire diminution du nombre d'élèves par division. D'autre part, les enseignants en service partagé n'ont pas la possibilité réelle de s'investir pleinement dans l'exercice de leur métier au service des élèves.

Nous pouvons dresser un premier point sur le transfert des personnels ouvriers et surtout la FSU tient à exprimer son inquiétude pour la vingtaine d'agents contractuels travaillant dans les EMOT, qui se retrouve au chômage depuis le début de ce mois de novembre. La FSU comprend mal cette décision brutale puisque lors d'une réunion inter-syndicale au Conseil Général le 21 septembre 2007, les

Le projet de promotion de l'allemand en Moselle aura comme première conséquence de mettre en difficulté l'allemand dans certains collèges.

Lors de cette séance, l'Inspecteur d'Académie nous a soumis son projet concernant la défense de l'enseignement de l'allemand en Moselle, priorités nationale, académique et départementale.

Ce projet consiste à contraindre les élèves de poursuivre au collège la langue vivante dont ils ont reçu une initia-

tion au primaire. Ainsi, au prétexte de défendre l'allemand au collège, l'application de ce principe empêchera les élèves de 7 collèges de Moselle de commencer l'enseignement de l'allemand car les écoles de recrutement des collèges, comme les collèges Rabelais de Metz ou le collège du Ban St Martin, ne proposent que l'anglais.

représentants de la collectivité n'ont annoncé aucun changement pour l'année scolaire 2007-2008, des études étant en cours sur les besoins des collèges et sur les missions des personnels.

En terme de perspectives, deux points méritent une attention particulière :

Les importants retraits de moyens qui vont conditionner la rentrée 2008 au niveau national (- 11 200 ETP) et leurs conséquences dans les écoles et collèges de Moselle.

La FSU rappelle que La Moselle connaît depuis quelques années le prix à payer de la solidarité nationale. Il serait temps que notre demande de moratoire des suppressions de poste en Moselle soit entendue et mise en œuvre.

Le travail mené sur le réseau des écoles d'une part, **sur le réseau des collèges** d'autre part depuis l'annonce du CDEN du 30 janvier 2007 par l'Inspection Académique et par le Conseil général.

La FSU demande qu'une information de l'état des discussions soit effectuée dès ce CDEN et qu'elle soit régulière, La FSU demande à participer le plus rapidement possible à ces débats, sous la forme d'un groupe de travail issu du CDEN, à l'exemple de celui constitué en décembre 2004 et qui n'a plus été réuni depuis.

Les représentants de la FSU au CDEN

L'intégralité de la déclaration FSU est consultable en ligne sur le site de la FSU MOSELLE.

Si nous ne pouvons que partager l'objectif de privilégier dans notre région la langue du voisin qu'est l'allemand, nous avons fait part de notre scepticisme par rapport à la méthode et demandé à l'IA 57 d'être particulièrement attentif au sort des collèges concernés.

Affaire à suivre...**Roger Schuh**

Les chantiers éducatifs 2008.

Recrutement, statut, fonctions, missions et conditions de travail...

Opérations en cours, contenu de rapports de l'Inspection Générale qui s'accumulent sur les bureaux ministériels, bilan officiel encore de la commission Pochard sont autant de chantiers qui se concrétiseront peut-être à la rentrée 2008 ou 2009 et sur lesquels nous devons être particulièrement vigilants et prêts à riposter.

La commission Pochard : le livre blanc devait être publié fin décembre. En fait, actuellement l'échéance annoncée est fin janvier. La publication du livre vert est toujours prévue courant mars.

L'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) devient Ecole professionnelle intégrée à une Université.

L'intégration des IUFM aux Universités a été un feuilleton riche en rebondissements tout au long de l'année 2007.

Dans notre Académie, dans l'opacité la plus complète dénoncée par la presque seule FSU, il a finalement été décidé d'intégrer l'IUFM de Lorraine à l'Université Henri Poincaré Nancy I.

Cette intégration pose de nombreuses questions notamment celle dans le conseil d'école de la représentativité des formés et celle à terme du devenir du concours comme voie d'accès au professorat. (Voir ci-dessous)

La suppression du samedi matin décidée par le ministre de l'Éducation nationale aura des conséquences sur la vie des écoles. Le SNUipp vous informe et vous demande votre avis. En l'état actuel des discussions, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, Rased, formation... Pour que la voix des personnels soit la plus forte possible lors des discussions, le SNUipp invite l'ensemble des enseignants des écoles à répondre à un questionnaire en ligne sur son site internet.

Le ministre X. Darcos vient à nouveau d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève. Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue un véritable détournement de fonds ! Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels. Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre ferait mieux de répondre aux revendications des personnels : créations de postes d'enseignants, recrutements en nombre suffisant, transformation de l'école pour la réussite de tous. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation. Le SNUipp appelle à participer massivement à la grève et aux manifestations, le 24 janvier.

De nouveaux transferts de personnels : les Conseillers d'Orientation Psychologues ?

Le professeur-orientateur. L'entretien individuel d'orientation.

Déjà envisagé en 2003, le transfert des collègues Conseillers d'Orientation Psychologues prend une nouvelle actualité, les Conseils Régionaux se déclarant intéressés par un tel transfert.

Les menaces sur l'orientation se précisent donc. Le SNES a multiplié les rencontres (délégué interministériel, DGESCO, Reiss, ARF courant janvier...). Au-delà de la conception de l'École qu'elles portent ou traduisent, les transformations de l'orientation concernent l'ensemble du système éducatif et en premier lieu les enseignants qui risquent de se voir confier des tâches supplémentaires (déjà en œuvre avec les entretiens d'orientation en 3ème et en 1ère).

L'assouplissement de la carte scolaire :

Le ministère poursuit l'assouplissement de la carte scolaire avec l'objectif de la supprimer à terme.

Le brevet des collèges est en cours de rénovation : évaluation des LV, prise en compte du B2I pour la session 2008.

L'accompagnement éducatif : il est mis en place dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire depuis la rentrée de Toussaint, financé uniquement en HSE. Le ministère le considère comme un succès d'autant que 267 collèges qui n'étaient pas à priori concernés auraient devancé la mise en place. Il communique largement sur ce thème. 140 millions d'euros lui sont consacrés par le projet de loi de finances 2008, 120 millions sont inscrits sur le budget de l'Éducation nationale et 20 sur celui du Centre national pour le développement du sport (C.N.D.S.).

Un bilan syndical de la réalité de la mise en œuvre et de son intérêt doit être établi avant la fin de l'année scolaire.

La réforme des filières du lycée.

La réforme des STI-STL est toujours bloquée. Nous intervenons sans cesse au ministère (ministre, cabinet, DGESCO) qui ne fournit aucune réponse claire.

En ce qui concerne la voie générale, après avoir déclaré qu'il ferait des propositions en janvier, le ministre parle du mois de mars ou du mois de mai. Aucune information officielle n'est donnée sur les pistes de travail explorées par le ministère. Cependant la nécessité de diminuer les coûts d'éducation et le nombre de postes imposeront probablement une réduction de l'offre de formation (en regroupant au maximum les enseignements, en diminuant les possibilités d'options...), une diminution de l'horaire des élèves, une refonte de la classe de seconde.

Voir le communiqué national de presse du SNUEP-FSU ; SNES-FSU et du SNEP-FSU sur la réforme de la voie professionnelle sur le site de la FSU MOSELLE.

Eric Zolver

La rénovation de la voie professionnelle : Après le mouvement de protestation qui a suivi l'envoi d'une circulaire incitant les recteurs à fermer des sections de BEP pour mettre en place des bac pro 3 ans, le ministère a repoussé à la rentrée 2009 la généralisation du bac pro 3 ans sans revenir sur le principe et proposé un protocole de discussion aux organisations syndicales. Le SNUEP, la CGT et SUD n'ont pas accepté ce protocole.

L'avenir de la voie professionnelle et ses éventuelles transformations ne doivent pas être déconnectées du débat sur l'avenir du second cycle du secondaire.

La reconquête du mois de juin : 13 départements expérimentent une nouvelle organisation du mois de juin au lycée et en particulier de l'organisation du bac. Dans le même temps, le calendrier du bac 2008 a été publié au BO n°46 du 20/12/07, réduisant de façon plus ou moins importante suivant les disciplines et les séries le temps de correction. Le SNES-FSU a publié un communiqué de presse et s'est adressé au ministère.

**Pour agir et réagir
face à ces mesures qui sont
déjà en œuvre ou potentielles,
tous dans la grève unitaire
du jeudi 24 janvier à
l'appel de :
CGT - FO - FSU -
UNSA - CFDT - CFTC**

**MANIFESTATION
à METZ le
24 JANVIER
2008
Départ 14h30
Devant la gare
SNCF**

La fusion lycées professionnels–lycées technologiques ou polyvalents dans l'Académie de Nancy–Metz.

« Il y a trop d'établissements dans notre Académie ! » Traduite par la fermeture en 2005 du collège Jules Ferry Nilvange, cette priorité rectorale s'est poursuivie en 2007 par la fusion d'établissements, comme à Talange par exemple. Lors du Ctpa du 15 novembre, le Recteur a annoncé son amplification et a présenté une liste de lycées « potentiellement concernés » pour 2008 : en Moselle des lycées La Briquerie à Thionville, Les Grands Bois à Hayange, Nominé à Sarreguemines, Pascal à Forbach, Jully à Saint Avold, Daubié à Rombas et dans les autres départements, les lycées Mézières à Longwy, Zay à Jarny, Marquette à Pont à Mousson, Baumont à Saint Dié sont concernés.

Lors d'une réunion des représentants Snes de ces lycées le 29 novembre 2007, il est apparu des niveaux très variables d'information et des calendriers différents d'étude de la fusion. Mais il y avait un point commun: la volonté du Rectorat d'en finir au plus vite traduite par l'injonction donnée aux proviseurs de réunir les conseils d'administration avant les vacances de Noël.

La FSU dénonce cette précipitation. On est en droit de s'interroger sur sa signification. Cela se produit en effet en même temps que l'annonce de la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans dès la rentrée 2008. Est-ce un hasard ? Quelles différenciations à terme entre formations technologique et professionnelle portant sur un même secteur d'activité, au moment où à la hâte les référentiels des formations professionnelles sont revus ? A ce jour, certains CA, comme à St Avold, ont déjà approuvé la fusion, d'autres comme à Rombas n'ont pas encore voté. Enfin, certains ont voté non dans un premier temps, comme à Forbach où les deux CA avaient voté non majoritairement, mais comme le vote ne convenait pas aux autorités, il a été demandé de voter à nouveau... A-t-on demandé aux CA qui s'étaient exprimés majoritairement pour la fusion de voter à nouveau !?

Pour la FSU, il est essentiel que la consultation des personnels puissent s'effectuer dans les meilleures conditions et que les avis des CA soient respectés, d'observer sans tabou les supposés intérêts et inconvénients de la fusion, la situation devant être appréciée au cas par cas. En effet, si la fusion à Hayange peut permettre de pérenniser le site et l'outil de formation au service des élèves, l'intérêt d'autres propositions apparaît moins évident ou contestable.

+

**AG FSU
départementale
de grévistes à 13h
3 rue Gambetta
au 1er étage
Tract d'appel à la grève
sur le site de la FSU Moselle**

Intégration de l'IUFM, c'est maintenant qu'il faut voter !

L'IUFM de Lorraine est désormais intégré à l'Université Nancy 1. Cette intégration a été menée au pas de charge : l'avis et les inquiétudes des personnels et des usagers n'ont été que peu pris en compte et les élus de la FSU, qui ont le plus souvent été les seuls à porter ses inquiétudes et ses revendications, se sont vus reprocher cette constance par le directeur de l'IUFM, Patrick Baranger. Pour lui, les élus ne devraient-ils donc jamais s'opposer à rien ? C'est le Conseil d'école de l'IUFM qui devient l'organe délibératif chargé notamment de rédiger le règlement intérieur mais aussi de débattre du budget, des recrutements ainsi que de la carte et des plans de formation, des conditions d'admission des usagers, de la politique de recherche... beaucoup reste encore à faire ! Il importe d'y assurer la représentativité la plus large aux élus FSU du personnel et des usagers.

Les conditions de vote sont moins favorables qu'auparavant : le vote

par correspondance étant impossible il faudra que chacun se déplace sur son lieu d'exercice ou de formation. Comment assurer une participation satisfaisante des usagers alors même que les 250 PE2 de Montigny et de Sarreguemines seront en stage au moment du vote ? Quelle participation attendre de la part des PLC1 inscrits au CAPEPS dont les épreuves auront lieu les 7 et 8 février ? Dans ce contexte, le vote de tous sera important ? En cas d'impossibilité, pensez dès maintenant à établir une procuration.

Votez et faites voter pour les listes FSU, lors des élections au Conseil d'école, le mercredi 6 février de 9h à 18h et le jeudi 7 février de 9h à 13h.

Attention : c'est un vote direct, le vote par correspondance est impossible mais 2 procurations - pour le même collège et le même site - sont possibles.

Bruno Henry



Nous avons matière à nous entendre

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Metz
Siège : 17, rue du Sablon - BP 80287 - 57006 Metz
Bureau : 28, allée de la Libération - 57100 Thionville
Tél. : 0820 000 005* - E-Mail : 05900@cmcee.creditmutuel.fr

* N° Vert 0820 000 005

Elections paritaires au Conseil Général de Moselle

Depuis le 21 septembre 2007, les rencontres prévues avec le Conseil Général de la Moselle sont allées de report en report. La date à présent arrêtée est le 30 janvier 2008.

Le constat que nous tirons de cette décentralisation pour la Lorraine, c'est que, au moins une collectivité n'a rien « lâché » pour les TOS; c'est le Conseil Général de la Moselle.

Aucune avancée pour les agents de nos collèges, quelques problèmes par ailleurs nous arrivent sur le fonctionnement des collèges, ici, les agents doivent travailler sans produit, là les missions de TOS sont changées, ailleurs, les organisations de service qui devraient être réglées depuis septembre par la concertation ne le sont toujours pas en janvier, quelques chefs d'établissements et gestionnaires se couvrent auprès des personnels en indiquant que c'est le Conseil Général qui fait ou ne fait pas ce qui lui incombe,... De nombreux postes demeurent vacants, des agents non titulaires y sont parfois nommés quelques semaines, le Conseil Général de la Moselle a mis fin début novembre aux EMOT (équipes mobiles d'ouvriers territoriaux), les personnels, essentiellement des contractuels en fin de contrat, sont allés s'inscrire à l'ANPE,...

La précarité des agents employés par le Conseil Général de la Moselle freine toute action, chacun venant et repartant avec l'espoir d'être rappelé pour un emploi. On entend ici et là quelques pressions contre ces agents précaires pour les

empêcher de s'exprimer.

Si l'on reprend les propos d'un représentant du Conseil Général le 21 septembre 2007, pour rappel « les personnels sont sous l'empire du Conseil Général de la Moselle », cela peut en dire long sur ce que réserve cette collectivité pour l'avenir de nos collèges et des personnels..

Quant aux chefs d'établissements et gestionnaires, ils devraient s'en inquiéter plutôt qu'ici et là s'activer contre les personnels.

D'ici novembre 2008, les personnels du Conseil Général devront élire leurs représentants au CTP et au CAP de la collectivité. L'UNATOS-FSU déposera des listes de candidats, chaque personnel, y compris ceux relevant de l'EN, devra s'investir sur ces élections paritaires afin que la FSU trouve toute sa place au sein de cette collectivité pour l'avenir des collégiens et de tous les agents qui oeuvrent pour assurer un accueil digne de ce nom dans tous les collèges de Moselle.

Ces élections paritaires seront une 1ère étape pour l'UNATOS-FSU et la Fédération, et tous les personnels, quelle que soit leur mission au sein d'un collège, doivent se sentir concernés par la politique menée par le Conseil Général de la Moselle.

Marie-Josée JEANRONT

Qui veut changer la laïcité ?

Certes les Français se sont déjà habitués au nouveau style présidentiel : mise en scène de la vie privée, provocations et « mauvais goût » pour toujours occuper le devant de la scène. Certains pourront croire que le récent voyage présidentiel au Vatican n'est qu'un feuilleton parmi d'autres de la « Sarko-Saga » qui finira bien par laisser même si elle fait encore glousser la cohorte des journalistes présidentiels. Pourtant le discours de Latran prononcé devant l'Assemblée des cardinaux de la Curie romaine devrait retenir l'attention de celles et ceux qui sont attachés à la laïcité dans notre pays.

Passons les approximations, les oublis, les interprétations un peu hâtives, parfois exclusives quand le président disserte sur la place et le rôle de l'Eglise Catholique dans l'Histoire de notre pays ; cela ressemble plus à une leçon d'Histoire d'un professeur pétainiste qu'à un discours de chef d'état (le baptême de Clovis, la fille aînée de l'Eglise... et pas un mot sur la place et le rôle des autres religions et courants de pensée)

Encore ridicule mais déjà inquiétant lorsque il assimile la réalisation de sa mission politique à une vocation sacerdotale, on croirait du GW Bush avec la Bible en bouclier pour affronter le

choc des civilisations. C'est une remise en cause de l'exercice laïque de la fonction présidentielle.

Inquiétant encore quand le président dit : « un homme qui croit est un homme qui espère, l'intérêt de la République est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui croient ». Voilà le retour de la religion « régulateur de l'ordre social » ; cela ne vous rappelle-t-il pas « l'opium du peuple » ? Choquante est son expression à l'encontre de l'instituteur qui : « dans la transmission des valeurs et l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur parce que il manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

Non seulement c'est un affront pour des générations d'instituteurs mais c'est une grave remise en cause de la Laïcité de l'Ecole car pousser cette logique à son terme c'est réintroduire le catéchisme dans l'enseignement obligatoire ou plus simplement étendre le statut scolaire d'Alsace-Moselle à la France entière ! Menace d'autant plus réelle que SARKOZY a développé ce projet dans son livre de 2005 (La République, la Religion, l'Espérance). Ce n'est qu'un discours diront certains,

d'autres y verront même un écran de fumée pour faire accepter aux yeux d'un électorat traditionaliste un mode de vie peu conforme aux préceptes du Saint Siège.

N'oublions pas que ministre de l'intérieur, N. Sarkozy s'était déjà essayé au toilettage de la loi de 1905, il n'a jamais caché son intention d'aller plus loin. Jamais un président de la 5^e République n'aura poussé aussi loin sa proximité avec le Vatican (dans une lettre de 4 pages au pape il détaille son programme à la lumière de l'éclairage de l'Eglise et du sens spirituel). D'un côté on a un président qui instrumentalise l'Eglise catholique de l'autre côté le Vatican peut compter sur la fidélité d'un chef d'état qui compte sur la planète.

C'est une rupture avec les pratiques antérieures et nous nous approchons ici du modèle américain.

En politicien averti il sait aussi que le sujet est hautement explosif, alors il avance à petits pas, lance des idées, fait des discours.

Arrivera-t-il à modifier la loi de 1905 et à transformer la République ?

La réponse dépendra aussi de la capacité de mobilisation des défenseurs de la Laïcité.

Hubert DUSHCHER

Bilan du stage RAR du 29 novembre 2007

47 enseignants, professeurs en écoles ou en collèges, ont participé au 3^{ème} stage Ambition Réussite organisé par la FSU Moselle qui a donc une nouvelle fois été un succès et montré l'attente des personnels.

Bruno Mer, responsable national au Snes, a fait un exposé très complet sur les réformes en place ou en cours de manière générale, puis plus spécifiquement dans le domaine de l'éducation prioritaire, ceci après avoir retracé l'historique des ZEP.

Au bilan, on retiendra un axe qui est que le gouvernement actuel abandonne totalement l'ambition de porter l'ensemble de la population scolaire au maximum de connaissances. Sa seule préoccupation est l'économie de moyens.

Plus spécifiquement au niveau de l'éducation prioritaire, on soulignera que les études ont démontré que la politique des ZEP depuis leur création a permis de réels progrès et que l'élément prépondérant d'une amélioration de la réussite des élèves, c'est la diminution du nombre d'élèves par classe, ce qui n'est pas du tout le choix prioritaire du gouvernement actuel.

Sa stratégie d'économie des moyens est construite : les établissements d'éducation prioritaire ont été divisés en trois catégories : EP1 (Ambition Réussite) , EP2 et EP3. La sortie du système d'éducation prioritaire des

EP3 est clairement programmée, celle des EP2 dans leur grande majorité suivra, sans que pour autant les EP1, collèges « Ambition Réussite », obtiennent les moyens suffisants pour combattre avec pleine efficacité l'échec scolaire.

L'assouplissement de la carte scolaire conduit à la fuite des meilleurs éléments et à une ghettoïsation accrue, sur laquelle on s'appuiera pour justifier l'objectif minimal d'un socle commun qui conduira ces élèves à des emplois non qualifiés et qui permettra de nouvelles économies de moyens. Rappelons qu'une heure d'enseignement en moins permettrait la suppression de 1500 postes.

L'état d'esprit de la plupart des collègues présents traduit une forte désillusion, voire une amertume. Ces collègues qui, pour la plupart, se battent dynamiquement depuis des années pour la réussite de leurs élèves, ont le sentiment très net que leur travail n'est pas reconnu. La structure « Ambition Réussite » leur a été imposée sans concertation. Ils en ont assez de la réunionite, de la multiplication de la pape-rasserie, qui en découlent, de l'éparpillement des moyens poussé parfois jusqu'au grotesque – 20 personnes intervenant sur 9 classes sur une demi-journée. Tout cela les use et diminue peu à peu leur disponibilité pour ce qui est le fondement de leur travail « enseigner face à leurs élèves ».

Petit à petit, dans le primaire comme dans le secondaire, la réforme casse la dynamique existante. Citons comme exemple les demandes de mutation l'année dernière au collège Jules Ferry de Woippy, qui devaient avoisiner le quart des enseignants. Enfin a été débattue la tentative de la presse locale, en l'occurrence le « Republicain Lorrain », de transformer les collèges Ambition Réussite en lieux idylliques où tous les problèmes seraient résolus et la réussite scolaire presque assurée. Cette entreprise manipulateur a été menée de deux manières. Au collège de Borny, les journalistes ont rencontré les enseignants mais n'en ont reproduit pratiquement que les propos positifs. A celui de Woippy, cela a été beaucoup plus simple : seule l'équipe dirigeante (direction, professeurs référents...) s'est exprimée dans une vision évidemment panégyrique au mépris de toute réalité.

En conclusion, les enseignants souhaitent un retour vers les fondamentaux : augmentation des postes de titulaires, et diminution des effectifs de classes. Ils réclament le respect de leur travail et la recherche de stratégies pédagogiques menées dans une réelle concertation.

**Jean-Pierre RAUSCHER et
Véronique HENRYON**

Salaires

C'est bientôt l'anniversaire de la dernière augmentation des salaires de la fonction publique : 0,8 % en février 2007, et encore pour un rattrapage, partiel, de 2006. Ainsi, la perte de plus de 6 % depuis l'an 2000 continue de se creuser.

Sous la pression de la grève du 20 novembre, le gouvernement s'est décidé à proposer un rendez-vous sur la question du pouvoir d'achat. Hélas, le 17 décembre, il avait oublié la vague promesse de « ne pas exclure » la question du point d'indice.

Il s'est contenté d'officialiser une idée sous jacente depuis des années : pour les fonctionnaires, ce qui maintient le pouvoir d'achat, c'est la progression de carrière. C'est comme ça, en incluant les changements d'échelons, les requalifications, les mesures catégorielles, qu'il arrive à affirmer que le salaire « moyen » des fonctionnaires progresse !

Logique évidemment inacceptable : c'est nier l'idée même de carrière, c'est-à-dire de progression avec l'ancienneté. De plus, cette illusion d'un maintien du pouvoir d'achat pour un individu ne fonctionne que pour les agents de catégorie A. Les autres ont des carrières tellement lentes et écrasées qu'elles ne compensent rien du tout. C'est tellement vrai que la catégorie C est en permanence talonnée par le SMIC, rattrapé tantôt grâce à une prime compensatoire, tantôt par un relèvement de l'indice de base, sans conséquences pour le reste de la catégorie. C'est pourquoi la FSU réaffirme que la seule mesure juste est celle de la valeur du point d'indice, qui doit être pour le moins indexé. Alors le gouvernement propose un autre bricolage : les fonctionnaires qui ne verraient pas, par tous les autres moyens, leur pouvoir d'achat individuel maintenu, pour-

raient toucher une prime compensatoire. Et sous quelle forme ? On ne sait pas ... Une mesure en tous cas provisoire et qui déconnecterait encore plus le salaire individuel de la référence collective qu'est la grille de rémunération d'une catégorie.

Et puis bien sûr il reste le fameux « travailler plus » ! Vous avez des problèmes de fin de mois ? Faites des heures supplémentaires ! Avec toutefois un problème : toutes les catégories de fonctionnaires n'ont pas, statutairement, la possibilité d'heures supplémentaires. Mais on pourrait les créer ... Et à ceux pour qui elles existent, on va en effet leur en offrir un plat copieux : on vient d'apprendre que dans notre académie, 142 postes de profs seraient convertis en HS (indépendamment de ceux purement supprimés). C'était donc ça, la promesse que moins de fonctionnaires profiterait à ceux qui restent ?

Mais le gouvernement a un problème : cette question du pouvoir d'achat est de plus en plus posée par tous les travailleurs, du public comme du privé (où on a vu depuis quelques mois de nombreuses grèves sur ce sujet). Cette revendication doit devenir un vaste mouvement social qui impose que les salariés récupèrent les quelque 10 points de PBI qu'ils ont perdus depuis 20 ans.

Pour la fonction publique, ça passe, comme le dit avec constance la FSU, par l'indexation du point d'indice, par le rattrapage au moins des 6% perdus depuis 2000, par une refonte complète de la grille qui fonde nos carrières, avec un salaire minimum qui ne soit pas inférieur à 1500 euros net.

Jean-François Quantin

Inscrivez-vous au prochain stage FSU Moselle Lundi 17 mars 2008

(demande à faire avant le 17 février)



Lieu : IUFM de Montigny-lès-Metz

Thème : Retraites

Intervenants :

Anne Feray
Laurent Schmitt
Philippe Noller
Fernand Beckrich

Modèle de courrier à reproduire :

Nom Prénom : _____ Date _____
Grade et fonction : _____
Etablissement : _____

à M. l'Inspecteur d'Académie de la Moselle
s/c (1)

Objet : Participation à un stage de formation syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinea 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale,

et du décret 84-447 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 17 mars 2008 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à l'IUFM de Montigny-lès-Metz.

Il est organisé par la FSU Moselle sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

NOM Prénom

(1) Cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique, IEN ou chef d'établissement (nom et qualité)

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)